

Voilà simplement ce que nous avions à dire.

Nous prétendons que l'on fait une œuvre mauvaise, criminelle même, en tous cas, anti-sociale en s'opposant ainsi à la propagation des méthodes sanitaires qui sont le salut de toute la communauté.

Nous n'attaquons aucune croyance, nous ne blâmons aucune superstition, mais nous affirmons bien haut qu'il devrait y avoir une loi qui punit des écarts de langage comme ceux que nous venons de signaler.

En temps d'épidémie, le langage tenu par le vicaire Desjardins serait considéré comme une incitation au mépris des lois.

Comment se fait-il que nous restions désarmés dans les circonstances actuelles.

DUROC

NOTRE GALERIE

Nous remercions tous nos confrères qui ont accueilli avec une faveur dont nous les remercions les débuts de notre galerie de la presse.

Nous ne nous dissimulons pas que nous n'avons pas dès le premier coup atteint la perfection ; le portrait de notre ami Sauvalle n'avait pas le fini que nous espérons obtenir par la suite, mais on n'ignore pas que pareille entreprise ne se fait pas sans tâtonnements ; en tous cas, notre idée a pris, elle a été bien reçue, nous en remercions nos confrères.

Pour terminer, nous renouvelons l'assurance donnée dès le commencement : cette galerie qui doit constituer un vrai répertoire du journalisme canadien est faite sans faveur comme sans idée préconçue, elle est indépendante de toute sympathie ou préjugé, de toute ligue politique, religieuse ou sociale, et c'est pourquoi nous comptons sur le bon vouloir de tous pour nous aider à la compléter aussi utilement que possible.

LA RÉDACTION

L'ETAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

IV

Nos écoles élémentaires sont fréquentées par les élèves de cinq à seize ans. La loi scolaire dit que les enfants de cinq à sept ans, ainsi que les jeunes gens et les jeunes filles de quatorze à seize ans ont le droit de fréquenter les écoles sous contrôle, en payant la rétribution mensuelle. Quant à ceux de sept à quatorze ans, ils doivent payer la rétribution mensuelle, qu'ils fréquen-

tent l'école ou non. C'est l'enseignement obligatoire sous sa forme la plus inoffensive.

Notre loi scolaire ne dit pas un mot des écoles spéciales destinées aux enfants de quatre à sept ans, et c'est là une lacune regrettable et inexplicable, quand on a sous les yeux l'exemple de tous les autres pays, tant en Europe que sur ce continent.

Le lecteur a déjà compris que nous faisons allusion aux Salles d'asile, appelées aussi écoles gardiennes, ou *Kindergarten* (littéralement jardins d'enfants). Les Anglais ont adopté le mot allemand, sans le traduire.

Ces écoles forment une partie intégrante de l'organisation scolaire dans tous les pays où l'instruction publique est arrivé à son entier développement. Non seulement dans les villes, mais dans tous les villages de quelque importance, la salle d'asile, l'école des petits enfants, a son existence propre, son programme distinct, son organisation spéciale.

Il a fallu surmonter bien des obstacles, dissiper bien des préjugés pour en arriver là, mais le zèle et le dévouement des fondateurs et du personnel de ces écoles, et les résultats obtenus ont fini par avoir raison de toutes les difficultés.

Dans toutes les écoles, à quelque degré qu'elles appartiennent, la première question à régler, c'est la question de l'hygiène. Et il ne s'agit pas ici seulement de l'hygiène de la salle de classe, le mot doit être pris dans une acception beaucoup plus large.

Il ne suffit pas que le local soit suffisamment vaste, bien éclairé, bien ventilé et convenablement chauffé. C'est là un grand point sans doute, et nous savons déjà à quoi nous en tenir là-dessus. Les trois-quarts des écoles sont des foyers de maladies, tout simplement.

Il est à peine besoin de dire que les tables et les bancs doivent être proportionnés à la taille des élèves, que ceux-ci doivent être assis confortablement. Dans la pratique, nous avons encore ici un état de choses pitoyable.

On confie la construction du mobilier scolaire à des gens qui n'entendent pas le premier mot de la question, qui ne soupçonnent même pas que cette construction nécessite des connaissances hygiéniques, que le maintien de l'ordre est impossible quand les enfants sont mal assis, et qu'un mauvais mobilier peut avoir les conséquences les plus graves pour la santé.

Le système de punitions à la mode dans un trop grand nombre d'écoles est condamnable ; ce sont les retenues prolongées, des pensums interminables, l'immobilité, la mise à genoux, sans parler des punitions brutales.

Au moins y a-t-il quelque compensation pour les pauvres enfants ? Donne-t-on à l'enseignement une